

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate : 18 janvier 2021

Le Bureau de santé ferme les pistes de motoneige de l'OFSC

NORTH BAY (Ontario) – Le Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound (Bureau de santé) exige la fermeture de toutes les pistes de motoneige gérées par l'Ontario Federation of Snowmobile Clubs (OFSC) ainsi que celles traversant les terres publiques du district, à compter du 21 janvier 2021 à minuit et une, pendant la durée de l'ordre de confinement à domicile, après quoi la décision sera réévaluée. Cette mesure est imposée par le médecin hygiéniste qui a l'autorité de resserrer les restrictions dans le district.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* et des règlements d'application, notamment le *Décret ordonnant de rester à domicile* et la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)* et des règlements d'application, notamment les *Règles pour les régions à l'étape 1*, le médecin hygiéniste du Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound juge raisonnable et nécessaire de fermer les pistes de motoneige gérées par l'Ontario Federation of Snowmobile Clubs (OFSC) ainsi que celles traversant les terres publiques, à compter du 21 janvier 2021 à minuit et une, dans tout le district servi par le Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound en vue de réduire ou d'éliminer le risque pour la santé publique que pose la COVID-19.

« On nous a ordonné de rester à la maison et nous devons le faire. J'ai reçu beaucoup de plaintes au sujet de visiteurs d'autres districts qui viennent utiliser nos pistes de motoneige, ce qui augmente le risque d'exposition à la COVID-19 dans notre région. L'OFSC recommande que les motoneigistes évitent de voyager à l'extérieur de leurs régions respectives, mais cette consigne n'a pas été prise au sérieux, explique le D^r Jim Chirico, médecin hygiéniste. Nous avons vu des groupes de motoneigistes se rassembler sur les pistes, dans les terrains de stationnement et ailleurs sans maintenir une distance de deux mètres ni respecter la limite des rassemblements. »

Le 12 janvier 2021, la province de l'Ontario a annoncé que la limite des rassemblements passerait de 10 à cinq. Les gens qui ne vivent pas ensemble doivent maintenir une distance de deux mètres les uns des autres. Les personnes qui vivent seules peuvent établir un contact étroit avec celles d'un autre ménage tout en respectant la consigne d'éloignement physique en présence de toute autre personne. Il est recommandé de porter un couvre-visage à l'extérieur.

« Je ne recommande pas les rassemblements avec des gens qui ne font pas partie de votre ménage ou, pour les personnes vivant seules, du ménage avec lequel vous avez établi un contact étroit, ajoute le D^r Chirico. Le nombre de cas de COVID-19 est à la hausse dans notre région et les projections provinciales ne sont pas prometteuses. Nos hôpitaux locaux auront très peu de flexibilité en cas d'éclosion, leurs ressources étant limitées. Nous devons protéger ces ressources et prendre des précautions supplémentaires pour assurer la santé et la sécurité de notre communauté et de notre district. La clé, c'est de travailler ensemble. »

L'activité physique à l'extérieur, comme la marche, la course, le jeu extérieur et le vélo sont des activités importantes pour notre santé physique et mentale, et le Bureau de santé continue d'encourager les gens à les pratiquer. Toutefois, toutes les activités à l'extérieur de la maison doivent être pratiquées avec une prudence extrême, à proximité de la maison et en respectant les mesures de santé publique liées à la COVID-19.

Si vous pensez avoir des symptômes de la COVID-19 ou avoir été en contact étroit avec une personne qui a la COVID-19, isolez-vous et utilisez l'[Outil d'auto-évaluation de l'Ontario](#) pour voir si vous avez besoin de soins. Si vous avez besoin d'aide, appelez votre fournisseur de soins de santé ou le Bureau de santé au [1 800 563-2808](tel:18005632808). Si vous avez des symptômes graves, comme de la difficulté à respirer, composez le 911 et mentionnez vos symptômes.

Visitez le [site Web du gouvernement de l'Ontario](#) pour en savoir plus sur la façon dont la province continue à protéger les Ontariens et les Ontariennes contre la COVID-19.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, visitez myhealthunit.ca/COVID-19.

-30-

Demandes des médias :

Alex McDermid, spécialiste des relations publiques

Tél. : [705 474-1400](tel:7054741400), poste 5221 ou [1 800 563-2808](tel:18005632808)

Courriel : communications@healthunit.ca